

# Le gouvernement wallon tente l'électrochoc après le scandale Publifin

Le gouvernement wallon a présenté les détails de ses mesures de gouvernance destinées à éviter un nouveau scandale Publifin. Stéphane Moreau est appelé à diminuer son salaire.

## LE RÉSUMÉ

Le gouvernement wallon prône la **transparence totale** en matière de gouvernance.

Paul Magnette demande au patron de Nethys **Stéphane Moreau de diminuer son salaire de 70%**.

La Wallonie clarifie le **cumul des fonctions de certains ministres** avec le titre de bourgmestre empêché.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

**A**cculé par l'opinion publique à agir face au séisme provoqué par le scandale Publifin, le gouvernement wallon PS-cdH a détaillé jeudi une série de mesures destinées à mettre fin aux pratiques indécentes qui ont entaché la fonction politique ces derniers mois. On parle ni plus ni moins de véritable révolution de la bonne gouvernance wallonne que Paul Magnette (PS), le ministre-président de la Région, compare à la conception qui en est faite dans les pays nordiques.

Le mot d'ordre est donné: place à la transparence salariale la plus complète pour tous les élus ainsi que les non-élus exerçant une fonction dirigeante dans un organisme public: «*Tout citoyen pourra avoir accès à tout.*» Le pouvoir de contrôle des mandataires publics et des communes sur les intercommunales sera lui renforcé.

### Le salaire de Moreau limité à 302.500 euros

Au-delà du simple renforcement de l'arsenal existant tant au niveau du contrôle que de la répression, le travail des ministres a surtout consisté à avoir une longueur d'avance sur ceux qui pratiquent les entourloupes. «*Certains sont très créatifs. Nous nous sommes mis dans la peau de celui qui se verra appliquer*

*les règles pour anticiper d'éventuelles nouvelles créativité à l'avenir*», a expliqué Paul Magnette.

Son vice-président Maxime Prévot (cdH) est encore plus explicite: «*Tous les cas possibles ont été envisagés. C'est une tornade éthique.*»

Sans surprise, si les mesures visent l'ensemble de la Wallonie, elles se sont cousues au regard du cas Publifin.

► **Limitation des rémunérations pour les fonctions dirigeantes.** Le gouvernement vise le salaire de Stéphane Moreau. L'ancien membre du Parti socialiste et l'homme fort de Nethys gagne 839.000 euros brut par an au sein de l'intercommunale: 593.000 euros de salaire fixe, 246.000 euros de salaire variable. C'est trop! Pour Stéphane Moreau comme d'autres dirigeants d'organismes publics actifs dans le secteur économique, financier ou industriel, y compris les filiales privées d'intercommunales (SRIW, Sogepa, Sowallin, Ores ou Resa...), le plafond sera limité à 302.500 euros. «*C'est le maximum autorisé. Ce montant intègre les parties variables. Nous avons écrit le décret pour que des structures comme Nethys soient concernées*», insiste Paul Magnette. Il sait que la mesure ne sera pas facile à faire avaler d'autant qu'elle touche les contrats en cours. Il n'exclut pas des recours en justice. «*Nous avons eu des contacts avec certaines personnes (S) concernées. Elles ont accepté de revoir à la baisse*

*leur salaire pour se conformer à cette règle. Mais nous n'avons pas encore eu de contact avec Stéphane Moreau.*» Dans d'autres organismes comme les intercommunales, régies communales ou sociétés de logement, ce plafond se limitera à 245.000 euros.

Il est aussi interdit de rémunérer l'exercice d'un mandat dans un organe non décisionnel comme c'était le cas dans les fameux comités de secteur de Publifin.

► **La fin des sociétés de management.** C'est fini d'exercer un mandat public, une fonction dirigeante locale ou dans une société à participation publique, au travers d'une société de management. Cette pratique permettait à certains élus de contourner les règles en matière de plafond de rémunération. Cette règle touchera la majorité des membres du conseil d'administration de Nethys.

► **Transparence salariale totale.** Il s'agit d'éviter les dérapages comme le

dépassement du plafond de rémunération de certains élus grâce à l'exercice d'un mandat à titre privé. Ainsi, un cadastre annuel et nominatif sera établi chaque année. Il touche en priorité les élus locaux qui vont devoir faire état de l'ensemble de leurs mandats, rémunérations perçues

dans le cadre de leurs fonctions politiques ou exercés dans un organisme public. Idem pour les non-élus qui devront déposer une liste de mandats et une déclaration de patrimoine à la Cour des comptes. Le gouvernement entend également publier la liste des contrevenants.

► **Contrôle des organismes locaux et du travail des mandataires.** Le dossier Publifin a montré comment il était difficile pour certains élus communaux d'avoir accès aux informations de l'intercommunale. Désormais, tout conseiller communal ou provincial peut consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion. Les intercommunales ont également l'obligation d'organiser une réunion par an ouverte au public et destinée à présenter le rapport stratégique.

Le conseiller communal titulaire d'un mandat dérivé (au sein d'une intercommunale, par exemple) devra, lui, rendre des comptes en présentant un rapport écrit annuel en séance publique du conseil communal. C'est ici aussi une conséquence du scandale. Une intercommunale comme Publifin ne pourra plus être mise devant le fait accompli pour certaines acquisitions stratégiques controversées des filiales, comme l'achat d'un titre de presse par Nethys en France. Elle disposera d'un contrôle préalable systématique.

► **Encadrement du cumul bourgmestre-ministre.** Ce n'est pas lié au dossier Publifin mais sous le feu des critiques depuis le début de la législature à cause du cumul de nombreux ministres avec leur fonction de bourgmestre empêché, le gouvernement a clarifié la situation. Il sera interdit au mandataire empêché (bourgmestre, échevin, président de CPAS) d'assister au collège communal, de présider le conseil, de signer des documents officiels émanant de la commune, de signer la revue communale ou des courriers d'invitation, et de porter l'écharpe (sauf pour les mariages et les cérémonies diplomatiques).

**TRANSPARENCE****LA COUR DES COMPTES CRITIQUE LES CABINETS WALLONS**

En ce jour d'appel à une meilleure gouvernance par Paul Magnette, voici un rapport de la Cour des comptes dont se serait bien passé le gouvernement wallon. L'institution va jusqu'à parler de **manque de transparence dans la gestion des coûts salariaux** des cabinets ministériels wallons. Un comble! Les experts de la Cour reprochent à l'équipe dirigée par Paul Magnette de ne pas renseigner dans leurs budgets le **coût des agents détachés à titre gratuit** de l'administration vers les cabinets.

*«Nos demandes d'informations restant lettre morte, nous avons réalisé un travail de bénédictins auprès des administrations»,* explique la Cour. D'après ses calculs, ce personnel détaché représentait, en 2015, la moitié de l'effectif des cabinets du gouvernement wallon, soit **191,9 personnes (ETP) sur un total de 384,12**. La Cour évalue ce coût supporté par l'administration à **12,9 millions d'euros**. Si bien que la **charge réelle des salaires dans les cabinets est de 35,7 millions.** **F-X.L.**